

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA CASERNE DE BRANDON

Aux contribuables de la Ville de Saint-Gabriel et des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon,
Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas-de-Brandon

AVIS PUBLIC

Annulation et report de la séance du 13 août 2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel, que la séance ordinaire de la Régie de la Caserne de Brandon qui devait se tenir le 13 août 2026 à 8h30, est reportée.

Par conséquent, ladite séance est reportée au 10 septembre 2026, à 8h15, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Gabriel.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 5^e jour du mois d'août 2026.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier
Ville de Saint-Gabriel

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 8 AVRIL 2026 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 5^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2026.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier
Ville de Saint-Gabriel